



## Règlement du Concours de dessin Manga « Histoires d'Images 2018 »

### Article 1

La médiathèque du Pays de Mauriac organise un **concours de dessin Manga**, dans le cadre du festival Histoires d'Images « Couleur Japon », qui aura lieu du 10 au 14 octobre 2018.

### Article 2

Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 4 à 16 ans.  
Un seul dessin par enfant sera autorisé, la participation à ce concours est gratuite.

### Article 3

Les dessins doivent être réalisés sur papier Canson blanc, format A4. Toutes les techniques disponibles peuvent être envisagées pour la réalisation (peinture, feutre, crayon de couleur, pastel, collages...)

### Article 4

A l'arrière de chaque dessin sera collée une étiquette sur laquelle figureront le nom de l'enfant, son adresse postale et son numéro de téléphone.

**La date et l'heure de limite de dépôt des dessins est le lundi 8 octobre 2018 inclus, à 18h au plus tard.**

Les dessins seront déposés à la médiathèque du Pays de Mauriac, rue du 11 novembre, à Mauriac (15200).

### Article 5

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des 4 catégories suivantes :

- catégorie « Petits artistes » : enfants de 4 à 6 ans
- catégorie « Artistes en herbe » : enfants de 7 à 9 ans
- catégorie « Jeunes artistes » : enfants de 10 à 12 ans
- catégorie « Jeunes magakas » : enfants de 13 à 16 ans

### Article 6

Le jury sera composé de huit personnes intervenants et organisateurs du festival.

Le prix se compose d'un maga one-shot , accompagné d'un kokeshi adapté à chaque âge et d'un abonnement d'un an à la médiathèque.

### Article 7

Pour chacune des catégories, les dessins seront présentés au jury en aveugle et seront classés selon leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème. Une note sera attribuée selon les critères suivants :

- pertinence au thème de 0 à 5
- qualité artistique de 0 à 5

Dans chaque catégorie, les dessins ayant obtenu les meilleures notes seront déclarés gagnants.

En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

#### **Article 8**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- réalisation des dessins jusqu'au 8 octobre
- dépôt des dessins le 8 octobre au plus tard à 18h à la médiathèque
- présentation des dessins durant le festival à partir du 10 octobre
- réunion du jury le vendredi 12 octobre
- remise des prix le samedi 13 octobre, à 17h, lors de la soirée de clôture du festival
  - exposition des dessins à la médiathèque jusqu'au 30 octobre inclus.

Les participants acceptent que leur dessin puisse subir des dommages liés à sa manipulation et à son exposition

#### **Article 9**

Si l'enfant ou son représentant légal est absent le jour de la remise du prix, il sera individuellement averti.

#### **Article 10**

Les objets pourront être récupérés par les participants dès la fin de l'exposition, à partir du 2 novembre 2018. Ils seront photographiés et valorisés sur le site de la médiathèque du Pays de Mauriac.

#### **Article 11**

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement. Le règlement du concours est disponible sur le site internet du festival **histoiresdimages.paysdemauroiac.fr**

ou sur simple demande à la médiathèque au 04 71 67 35 81 ou par mail à [mediatheque@paysdemauroiac.fr](mailto:mediatheque@paysdemauroiac.fr)

#### **Article 12**

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, art. L. 27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux », s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de la médiathèque du Pays de Mauriac - rue du 11 novembre - 15200 MAURIAU.

Fait à Mauriac, le mercredi 31 août 2018

L'équipe de la médiathèque du Pays de Mauriac